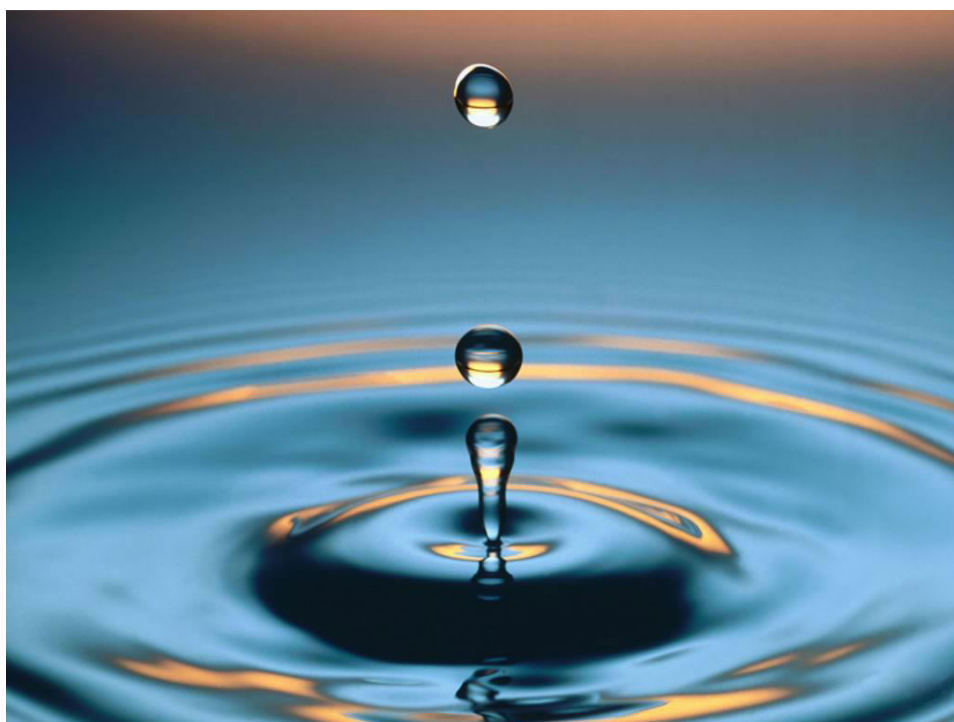




VILLE DE GIVET



2012

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau et d'assainissement collectif pour l'exercice 2012, conformément à l'article L2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, et à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

PREAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (article 73) relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier).

Cet article précise :

- « Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont soumis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 321-6 du code des communes (remplacé par l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales) »
- « Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné »

Ces indications sont reprises dans le décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La circulaire du 28 novembre 1995 rappelle également :

- « Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service de l'assainissement de leur commune.
- Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ce service n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour évacuer leurs eaux usées. »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport concerne le service public de production et de distribution de l'eau potable ainsi que le service d'assainissement collectif de la Ville de Givet pour l'année 2012.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
SOMMAIRE	2
1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DE LA VILLE	4
a - Territoire concerné.....	4
b - Population desservie	4
c - Compétences « Eau » et « Assainissement »	4
2 - L'EAU POTABLE	5
a - Périmètre du service.....	5
b - Estimation de la population desservie	5
c - Nombre d'abonnés.....	6
d - Eaux brutes.....	6
1 - Les volumes prélevés	6
2 - Les volumes produits et mis en distribution.....	7
3 - Les volumes vendus	7
4 - Les volumes consommés.....	8
e - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
a - Qualité de l'eau*	8
b - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	10
c - Rendement du réseau de distribution	10
d - Indice linéaire des volumes non comptés.....	11
e - Indice linéaire des pertes en réseau	11
f - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	12
g - Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	12
h - Branchements en plomb.....	12
3 - L'ASSAINISSEMENT	14
a - Périmètre du service.....	14
b - Population desservie	14
c - Volumes facturés.....	15
d - Détails des exports d'effluents.....	15
e - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchement)	15
f - Ouvrages permettant le déversement d'effluents.....	15
g - Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	16
H - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	18

1 - Quantité des boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre.....	18
2 - Quantité des boues issues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre.....	18
a - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.....	18
b - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	18
c - Conformité de la collecte des effluents.....	19
d - Conformité des équipements des stations d'épuration.....	19
e - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	19
F - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	19
4 – TARIFICATION	20
a - Modalité de tarification	20
b - Facture 120 m ³	21
c - Recettes.....	22
1 - Etat de la dette	22
2 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	22
3 - Recettes des exploitants	24

1- CARACTERISATION TECHNIQUE DE LA VILLE

a - Territoire concerné

La Ville de Givet constitue le point septentrional ultime de la vallée de la Meuse française, c'est-à-dire le site géographique où le fleuve quitte le territoire national avant de pénétrer en Belgique.

Par ailleurs, c'est à Givet que conflue la rivière Houille avec la Meuse, petit affluent de rive droite de 25 km dont le lieu de source est en Belgique, dans la région de Gedinne (province de Namur).

b - Population desservie

La Ville de Givet compte 6 699 habitants (recensement 2009).

c - Compétences « Eau » et « Assainissement »

Les compétences pour le service de l'eau potable et pour le service de l'assainissement sont exercées par la Ville de Givet.

Par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal de Givet a confié l'exploitation de son service public de distribution d'eau potable à la Société COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE par un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans. Le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011 et l'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2022, sauf résiliation anticipée.

Par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal de Givet a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la Société EAU ET FORCE par un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans. Le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011 et l'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2022, sauf résiliation anticipée.

2 - L'EAU POTABLE

2 -1 Caractéristiques du service

a - Périmètre du service

Le périmètre du service est constitué sur l'ensemble du territoire de la Commune.

L'alimentation en eau de la Ville de Givet est assurée à partir de deux ressources :

- une prise d'eau de surface dans la rivière de la Houille au lieudit « Bois de la Cloche » implanté sur la commune de Landrichamps (capacité de production moyenne de 900 m³/j), qui est la ressource historique
- un forage en nappe alluviale au Moulin Boreux, forage équipé d'une pompe de 35 m³/h à Fromelennes (capacité de production moyenne de 700 m³/j) mis en service en 2004.

L'eau subit un traitement dans l'usine de traitement du Mont d'Hours, d'une capacité de 2 160 m³/j.

L'eau est stockée dans 3 réservoirs, dont aucun sur tour, pour un volume total de 3 200 m³ :

- 1 réservoir de 1 000 m³ + 2 de 400 m³ – Réservoir du Mont d'Hours.
- 2 réservoirs de 400 m³ – Réservoir Fort Condé.
- 2 réservoirs de 300 m³ – Réservoir Fort de la Commune.

Le réseau de distribution comprend :

- 11,77 km de réseau d'adduction,
- 46 km de réseau de distribution,
- 25,11 km de branchements,
- 2 501 branchements,
- 56 poteaux incendie, 2 bouches incendie,
- 2 790 compteurs qui appartiennent au délégataire.

La commune de Givet est actuellement liée à la commune de Fromelennes par une convention tripartite contractualisée en 1997 pour la fourniture d'eau potable par le délégataire en place à la commune de Fromelennes à partir des installations de la Ville de Givet.

La commune de Givet perçoit une surtaxe pour cette fourniture en eau potable et pour l'utilisation de ses infrastructures par la commune de Fromelennes.

b - Estimation de la population desservie

RAPPORT ANNUEL 2012

2 594 abonnés

2 501 branchements

c - Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'abonnés (clients)	2 485	2 514	2 555	2 594
- domestiques ou assimilés	2 484	2 513	2 554	2 593
- autres services d'eau potable	1	1	1	1
- Volume vendu selon le décret (m ³)	367 152	337 536	353 426	393 544
- Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 048	6 994	6 915	6 876

Les données par commune :

GIVET	2009	2010	2011	2012
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 048	6 994	6 915	6 876
- Nombre d'abonnés (clients)	2 484	2 513	2 554	2 594
- Volume vendu (m ³)	297 587	271 913	292 517	330 534
FROMELLENES	2009	2010	2011	2012
- Volume vendu (m ³)	69 565	65 623	60 909	63 010

d - Eaux brutes

L'efficacité de la production : les volumes prélevés et produits

1 - Les volumes prélevés

RAPPORT ANNUEL 2012

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2009	2010	2011	2012
Volume prélevé par ressource en m ³	573 219	501 397	477 959	496 598
- Installation de production d'eau du Mont d'Hours	573 219	501 397	477 959	496 598

	2009	2010	2011	2012
Volume prélevé par nature d'eau en m ³	573 219	501 397	477 959	496 598
Eau de surface	362 790	320 083	311 883	339 216
Eau souterraine influencée	210 429	181 314	166 076	157 382
Eau souterraine non influencée	-	-	-	-

2 - Les volumes produits et mis en distribution

Les volumes produits et mis en distribution prennent en compte les volumes achetés et vendus à d'autres services d'eau potable, le cas échéant :

	2009	2010	2011	2012
Volume prélevé	573 607	501 397	477 959	496 598
Besoin des usines	40 722	33 858	30 560	30 060
Volume produit en m ³	532 497	467 539	447 399	466 538
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	69 565	65 623	60 909	63 010
Volume mis en distribution en m ³	462 932	401 916	386 490	403 528

3 - Les volumes vendus

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007, le volume se décompose ainsi :

	2009	2010	2011	2012
Volume vendu selon le décret en m ³	367 152	337 536	353 426	393 544
Sous total volume vendu aux abonnés du service	297 587	271 913	292 517	330 534

RAPPORT ANNUEL 2012

Volume vendu à FROMELENNES	69 565	65 623	60 909	63 010
----------------------------	--------	--------	--------	--------

4 - Les volumes consommés

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau. Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2009	2010	2011	2012
Volume comptabilisé en m ³	297 587	271 913	292 517	330 534
Volume de service du réseau en m ³	40 722	33 858	22 000	22 000
Volume consommé autorisé en m ³	338 309	305 771	314 517	352 534
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	360	357	351	404
Volume comptabilisé 365 jours en m ³ *	301 720	278 006	304 184	299 444
Volume consommé autorisé 365 jours en m ³ *	342 442	311 864	326 184	321 444 *

* 366 jours en 2012

e - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 45 993 ml au 31/12/2012.

2-2 indicateurs de performance

a - Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés, par elle, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance délégataire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats d'analyse conformes	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats d'analyse conformes
Microbiologique	6	6	0	-

RAPPORT ANNUEL 2012

Physico-chimique	1 539	1 539	44	44
------------------	-------	-------	----	----

Tous les résultats de l'exercice sont conformes.

b - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.

10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.

* 20 % : Mise à jour annuelles des plans.

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement). (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)

* + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans

* + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 40% pour l'année 2012.

Il se compose des items marqués d'un astérisque, sans confirmation de VEOLIA.

c - Rendement du réseau de distribution

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

- A = Volume consommé autorisé 365 jours ;
- B = Volume vendu à d'autres services ;
- C = Volume produit ;
- D = Volume acheté à d'autres services).

	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	77,4 %	80,7%	86,5%	82,4%
- Volume consommé autorisé 365 jours (m ³) - A	342 442	311 864	326 184	321 044
- Volume vendu à d'autres services (m ³) - B	69 565	65 623	60 909	63 010
- Volume produit (m ³) - C	532 497	467 539	447 399	466 538

Le rendement du réseau de distribution, pour l'année 2012, est de 82,4 %.

d - Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	9,00	7,38	4,90	6,18
- Volume mis en distribution (m ³) - A	462 932	401 916	386 490	403 528
- Volume comptabilisé 365 jours (m ³) - B	301 720	278 006	304 184	299 444
- Longueur de canalisation de distribution (ml) - L	49 093	45 990	45 993	45 993

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,18 .

e - Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintien et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,72	5,36	3,59	4,88
- Volume mis en distribution (m ³) - A	462 932	401 916	386 490	403 528
- Volume comptabilisé 365 jours (m ³) - B	342 442	311 864	326 184	321 444
- Longueur de canalisation de distribution (ml) - L	49 093	45 990	45 993	45 993

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes en réseau est de 4,88%.

f - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Au cours des 5 dernières années, 3,139 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,16 %.

g - Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage,...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% aucune action de protection

20% études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu

50% dossier déposé en préfecture

60% arrêté préfectoral

80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, ...)

100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 47 %.

h - Branchements en plomb

Renouvellement des branchements	2009	2010	2011	2012
Nombre de branchements	2 424	2 434	2 442	2 501
- dont branchements plomb au 31 décembre (*)	338	335	333	330
- % de branchements plomb restant au 31 décembre	14%	14%	14%	13%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	6	3	2	3
- % de branchements plomb	1,74 %	0,89%	0,60%	0,90%

RAPPORT ANNUEL 2012

supprimés				
-----------	--	--	--	--

(*) Inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) Par le Délégué et par la Collectivité

3- L'ASSAINISSEMENT

3-1 caractéristiques du service

a - Périmètre du service

Le périmètre du Service est constitué sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Une station d'épuration (STEP) est installée route des Quatre cheminées. Elle a été construite en 1993, dans le cadre du programme d'accueil du Grand Chantier de la centrale nucléaire de Chooz B. Elle fonctionne en traitement biologique. Sa capacité est de 13 000 équivalent-habitants. Ses boues sont éliminées par épandage sur sol agricole, par convention avec des agriculteurs.

Le réseau de collecte est selon les endroits, unitaire et séparatif, car il a fallu tenir compte lors de l'investissement initial des réseaux unitaires existants, qui n'ont pu être tous remplacés. En effet, les réseaux neufs doivent être séparatifs : eaux usées d'un côté, eaux pluviales de l'autre, afin d'éviter d'apporter trop d'eau à la STEP.

Ce réseau est de 51,2 km. Il comprend 13 postes de refoulement, 2 postes de relèvement et 19 déversoirs d'orage.

Nous traitons également les eaux usées des communes de Chooz, Fromelennes et Rancennes par conventions avec ces trois communes :

- la réception des effluents de Rancennes est gérée par une convention tripartite rendue exécutoire le 10 janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2022.
- la réception des effluents de Fromelennes est gérée par une convention tripartite rendue exécutoire le 10 janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2022.
- la réception des effluents de Chooz est gérée par une convention tripartite rendue exécutoire le 10 janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2022.

b - Population desservie

Le nombre d'habitants est de 6 699 habitants (recensement 2009).

Le nombre de résidences principales est de 3 027.

Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels est de 113.

Le nombre de logements vacants est de 394.

Le nombre total de logements est de 3 534.

RAPPORT ANNUEL 2012**c - Volumes facturés**

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'abonnés	2 377	2 411	2 400	2 398
- Abonnés au service	2 374	2 408	2 397	2 395
- Autres abonnés (réception effluent)	3	3	3	3
Total volume facturé	369 131 m ³	347 638 m ³	378 464 m ³	402 170 m ³

d - Détails des exports d'effluents

	2009	2010	2011	2012
- Volume facturé à GIVET	260 515 m ³	236 670 m ³	262 569 m ³	298 499 m ³
- Volume facturé à FROMELENNES	46 440 m ³	48 430 m ³	51 167 m ³	39 775 m ³
- Volume facturé à RANCENNES	24 955 m ³	26 934 m ³	25 085 m ³	27 071 m ³
- Volume facturé à CHOOZ	37 221 m ³	35 604 m ³	39 643 m ³	36 825 m ³
Total volume facturé	369 131 m ³	347 638 m ³	378 464 m ³	402 170 m ³

e - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchement)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 27,52 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 23,68 km de réseau unitaire hors branchement,

soit un linéaire de collecte total de 51,2. km.

f - Ouvrages permettant le déversement d'effluents

Le système d'assainissement comporte 19 déversoirs d'orage et 2 trop-pleins de poste :

- DO 1 : Rue Nolevalle
- DO 2 : Chemin Massemble
- DO 3 : Rond Point RD 46/RD949

RAPPORT ANNUEL 2012

- DO 4 : Amont rue du Paradis
- DO 5 : Aval rue du Paradis (amont PR TIVOLI)
- DO 6 : Rue Notre Dame
- DO 7 : Rue Estivant de Braux
- DO 9 : Quai de la Rimouille
- DO 10 : Quai de la Houille
- DO 11 : Rue Gilbert
- DO 12 : Tour Victoire est
- DO 13 : Tour Victoire ouest
- DO 14 : Rue Thiers
- DO 15 : Quai Bertrand
- DO 16 : Place Mehul
- DO 17 : Stade Leclef
- DO 18 : Rue de Philippeville
- DO 19 : Porte de Rancennes
- DO : Rancennes
- TP PR 20 : Moulin Boreux
- TP PR 21 : Grand Méhul

g - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Station d'épuration de Givet (STEP)

Site : Rue des Quatre cheminés à Givet,

Capacité : 780 kg/j de DBO5 soit 13 000 équivalent-habitants,

Filière de traitement : boues activées à faible charge,

lieu du rejet : en rive gauche de la Meuse

Date de mise en service : 1993

Autorisation de rejet : arrêté n°2013-130 du 19 mars 2013

Prescriptions de rejet :

Paramètre	Concentration Moyen Sortie	Rendement Moyen
-----------	----------------------------	-----------------

RAPPORT ANNUEL 2012

DBO5	4,75	98%
DCO	33,1	95%
MeS	3,68	98%
NG	3,42	94%
Pt	1,61	81%

H - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1- quantité des boues produites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

	2010	2011	2012
Boues produites en tMS (tonne de Matière sèche)	311,2	302,3	370,56

2 - quantité des boues issues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

	2010	2011	2012
Boues évacuées en tMS (tonne de Matière sèche)	264,3	358,8	344,7

3-2 indicateurs de performance

a - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiel}} \times 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,44 %.

b - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.

*10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.

*20 % Mise à jour annuelles des plans.

+ 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.

+ 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.

*+ 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs, ...).

+ 10 % : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).

+ 10 % : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.

*+ 10 % : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

+ 10 % : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50% pour l'année 2012. Il se compose des items marqués d'un astérisque.

c - Conformité de la collecte des effluents

La collecte des effluents est conforme. (Cet indicateur s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau).

d - Conformité des équipements des stations d'épuration

Les équipements sont conformes. (Cet indicateur s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau).

e - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La performance des ouvrages est conforme. (Cet indicateur s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau).

f - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Filières mises en œuvre	2010	2011	2012
Valorisation agricole	264,3 tMS	100%	100%

4- TARIFICATION

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée sur la facture d'eau.

La facture 120 m³ est le point de référence permettant de réaliser des comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

a - Modalité de tarification

		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier		
		2011	2012	2013
Service d'Adduction en Eau Potable	Fermier	VÉOLIA	VÉOLIA	VEOLIA
	Part fixe annuelle	40,00 €HT	41,26 €HT	42,46 €HT
	Part proportionnelle en m ³ consommé: de 0 à 60 m ³ de 61 à 250 m ³ plus de 250 m ³	0,615 €HT/m ³ 0,715 €HT/m ³ 0,800 €HT/m ³	0,634 €HT/m ³ 0,738 €HT/m ³ 0,825 €HT/m ³	0,653 €HT/m ³ 0,759 €HT/m ³ 0,849 €HT/m ³
Service Assainissement Collectif	Fermier	Société Eau et Force	Société Eau et Force	Société Eau et Force
	Part fixe annuelle	20,00 €HT	21,28 €HT	21,80 €HT
	Part proportionnelle en m ³ consommé: de 0 à 60 m ³ de 61 à 250 m ³ plus de 250 m ³	0,520 €HT/m ³ 0,570 €HT/m ³ 0,630 €HT/m ³	0,553 €HT/m ³ 0,606 €HT/m ³ 0,670 €HT/m ³	0,567 €HT/m ³ 0,621 €HT/m ³ 0,687 €HT/m ³

RAPPORT ANNUEL 2012

b - Facture 120 m³

A titre indicatif sur la commune de GIVET l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ et pour 120 m³, au premier janvier est la suivante :

GIVET	m ³	Prix au 01/01/2013	Montant au 01/01/2012	Montant au 01/01/2013	N/N-1
Production et distribution de l'eau			222,37	167,98	-24,46%
Part délégataire			123,58	127,18	2,91%
• Abonnement			41,26	42,46	2,91%
• Consommation	120	0,7060	82,32	84,72	2,92%
Part communale			91,46	33,47	-63,40%
• Consommation	120	0,2789	91,46	33,47	-63,40%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0611	7,33	7,33	0%
Collecte et dépollution des eaux usées			176,86	182,28	3,06%
Part délégataire			85,40		
• Abonnement			20		
• Consommation	120	0	65,40		
Part autre délégataire				90,82	
• Abonnement				21,28	
• Consommation	120	0,5795		69,54	
Part communale			91,46	91,46	0%
• Consommation	120	0,7622	91,46	91,46	0%
Organismes publics et TVA			101,11	102,25	1,13%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3560	42,24	42,72	1,14%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2740	32,88	32,88	0%
TVA			25,99	26,65	2,54%

TOTAL TTC d'une facture de 120 m3			441,41 €TTC	452,51 €TTC	2,51%
-----------------------------------	--	--	-------------	-------------	-------

c - Recettes

1 - Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2011 et 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

EAU		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice (montant restant dû en €)		129 148	124 557
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	5 199	4 591
	en intérêts	5 612	5 321
ASSAINISEMENT		Exercice 2010	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice (montant restant dû en €)		2 308 280	2 224 791
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	113 132	83 489
	en intérêts	147 527	99 955

2 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

EAU	Exercice 2011	Exercice 2012
Montant des amortissements	46 576	46 319
ASSAINISEMENT	Exercice 2011	Exercice 2012

RAPPORT ANNUEL 2012

Montant des amortissements	78 500	129 245
----------------------------	--------	---------

3 - Recettes des exploitants

Type de recette – EAU	2011	2012	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	481 841	515 998	+7,08
• <i>dont abonnements</i>
Recette de vente d'eau en gros	56 977	30 918	-45,73
Régularisations des ventes d'eau (+/-)
Total recettes de vente d'eau	538 818	546 916	+1,5
Recettes liées aux travaux	24 181	19 318	-20,11
Autres recettes (préciser)	14 958	16 487	+10,22
Total autres recettes	39 139	35 805	-8,51
Total des recettes	577 957	582 721	+0,82

Type de recette – ASSAINISSEMENT	2011	2012	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	272 550	317 540	+16,5
• <i>dont abonnements</i>	49 090	73 270	+49
Redevance eaux usées usage non domestique
• <i>dont abonnements</i>
Recette pour boues et effluents importés
Régularisations des ventes d'eau (+/-)
Total recettes de facturation	272 550	317 540	+16,5
Recettes liées aux travaux
Produits accessoires	1 800	0	..
Total autres recettes
Total des recettes	274 350	317 540	+15